

Contrôle des connaissances

Master Mention droit public

Approuvé par :

- Le Conseil de Gestion de l'École de Droit du 19 juin 2014
- Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'Université d'Auvergne du
- Le Conseil d'Administration de l'Université d'Auvergne du

Année universitaire 2014-2015

1. Organisation générale des enseignements

L'Ecole de Droit - Université d'Auvergne propose 4 spécialités de master mention Droit privé, 4 spécialités de master mention Droit public, 2 spécialités de master mention Administration

Principes généraux d'organisation :

Chaque spécialité est structurée en 4 semestres, sous la forme de parcours organisés en unités d'enseignement.

Le diplôme de Master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits ECTS au-delà du grade de licence.

Les enseignements sont organisés sous forme de cours magistraux, de séminaires et de TD.

Les aptitudes et acquisitions des connaissances sont appréciées par un examen terminal ou par un contrôle continu et régulier.

Masters mention Droit public

► Spécialité Droit de l'Administration et de la Justice

Responsable : Xavier Souvignet

Scolarité des Masters : scola.m.droit@udamail.fr

► Spécialité Droit et Administration du Secteur Sanitaire et Social

Responsable : Agnès Roche

Scolarité des Masters : scola.m.droit@udamail.fr

Trois parcours de M2 : *Parcours Administration du secteur social*

Parcours Administration des établissements de santé

Parcours Management et administration des établissements de santé

► Spécialité Droit, Economie et Gestion des Collectivités Territoriales

Responsables : Charles-André Dubreuil

Sébastien Defix

Marie Bassano

Sébastien Marchand

Scolarité des Masters : scola.m.droit@udamail.fr

Trois parcours de M2 : *Parcours Juristes des collectivités publiques*

Parcours Droit du patrimoine historique, culturel et naturel

Parcours Economie locale et développement territorial

► Spécialité Carrières Internationales

Responsables : Frédéric Charillon

Marie-Elisabeth Baudoïn

Scolarité des Masters : scola.m.droit@udamail.fr

Conditions d'accès

Pour être inscrits dans les formations conduisant au diplôme de master, les étudiants doivent justifier :

- Soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de Master
- Soit d'une des validations prévues aux articles L. 613-3, L. 613-4 et L. 613-5 du Code de l'éducation.

Progression dans le diplôme de Master

Pour les étudiants ayant acquis les 60 premiers crédits européens en Master 1, l'admission ultérieure dans un parcours de formation débouchant dans un Master 2 n'est pas de droit.

Charte qualité masters

Toutes les spécialités de master mention Droit public sont soumises au respect de la « Charte Qualité Masters » de l'UdA. S'appliquent en particulier les dispositions suivantes :

Evaluation de la qualité de la formation et de l'enseignement

- Une information est faite chaque année aux étudiants sur les modalités d'évaluation de la qualité des enseignements et de la formation.
- Des commissions paritaires enseignants/étudiants sont organisées à la fin de chaque évaluation pour faire évoluer la qualité de l'enseignement.
- Mise en place d'une commission pédagogique pour chaque Master 1 et Master 2
- Composition : 6 personnes (3 enseignants + 3 étudiants) sous la responsabilité du directeur du Master
- Au moins une réunion par an à la fin de chaque évaluation
- Des enquêtes sur le devenir des étudiants à l'issue de la formation sont réalisées avec l'appui de l'Observatoire de l'Université d'Auvergne et diffusées auprès des enseignants et des étudiants.

L'équipe pédagogique a une politique de suivi et d'orientation des étudiants

- L'équipe pédagogique aide l'étudiant à construire son projet d'études et son projet professionnel et elle met en place des actions spécifiques de préparation à l'insertion professionnelle
- Au cours de la première année de master, les étudiants reçoivent une information décrivant les poursuites d'études envisageables au sein de l'Université d'Auvergne à l'issue de cette année.

- Les étudiants sont informés de l'existence d'UdA Pro et sensibilisés à l'intérêt d'appartenir à un réseau à vocation d'insertion professionnelle.

2. Organisation générale des stages

Réglementation applicable

Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et plus spécifiquement le titre IV : Dispositions relatives aux stages en milieu professionnel

Décret n°2013-756 du 19 août 2013 et plus précisément la section n°4 : Stages.

Date limite et durée maximale du stage pour toutes les formations

Tous les stages doivent impérativement être réalisés **avant le 30 septembre de l'année n+1**. La durée maximale de stage effectuée par un étudiant lors d'une année universitaire ne saurait dépasser six mois.

Pluralité de stages sur une année

Un étudiant ne peut faire qu'un **seul stage diplômant** au cours d'une année d'enseignement (à l'exception des étudiants inscrits dans une formation dont la maquette prévoit plusieurs stages diplômants dans l'année). Ce stage peut se réaliser, si nécessaire, sur plusieurs lieux de stage afin de remplir les obligations de durée inhérentes à la validation de son diplôme. Un étudiant ne peut renoncer à mener à son terme un stage conventionné en arguant qu'il aurait trouvé un autre stage.

Par ailleurs, un **stage facultatif** peut être réalisé s'il n'a pas pour effet de nuire au stage diplômant. Fiche de pré-renseignement et convention doivent préciser si le stage est facultatif ou diplômant. Un stage facultatif n'a pas vocation à devenir diplômant et inversement.

Rôle de l'étudiant dans la procédure de conventionnement

C'est à l'étudiant qu'il appartient :

- 1) de trouver la structure de stage ;
- 2) de prendre contact avec le service des stages de l'École de droit ;
- 3) de remplir la fiche de pré-renseignement et de la faire signer par le responsable de la formation, le responsable pédagogique des stages et le responsable administratif des stages ;
- 4) de récupérer les conventions auprès du service des stages et de les faire signer dans les autorités compétentes de l'organisme d'accueil ; en même temps que la convention en trois exemplaires, l'étudiant remet à l'organisme la fiche d'évaluation ;
- 5) d'avertir le responsable de la formation et le responsable pédagogique des stages des signatures de la convention ; le responsable de la formation doit dès lors désigner un tuteur universitaire ; la liste des étudiants et des tuteurs devra être transmis au service des stages ;
- 6) à l'issue du stage l'étudiant devra établir et remettre au service des stages une évaluation de la qualité de l'accueil dont il aura bénéficié sur son lieu de stage.

Refus de conventionnement

L'**absence des étudiants** dans les séminaires obligatoires (masters) ou aux galops d'essais (IMAJ) conduira au refus de conventionnement.

Un stage dont la **mission ne répondrait pas aux objectifs pédagogiques** de la formation conduira au refus de conventionnement.

Une **faiblesse des notes**, telle qu'elle remet en cause les objectifs pédagogiques de la formation, peut autoriser le refus de conventionnement.

Désignation et rôle du tuteur pédagogique

Tout stage doit donner lieu à la **désignation d'un tuteur pédagogique**. Selon les modalités propres à chaque formation, le tuteur pédagogique peut être, soit choisi par l'étudiant, soit désigné par le responsable de la formation.

C'est au **tuteur** qu'il appartient :

- 1) de prendre contact avec l'organisme d'accueil et le stagiaire pour veiller au bon déroulement du stage ;
- 2) d'assurer le suivi pédagogique du stagiaire ;
- 3) d'assurer l'organisation de la soutenance quand les modalités de la formation oblige celle-là.

Rapport de stage

Tout stage, diplômant ou non, doit donner lieu à une **restitution écrite** et doit nécessairement donner lieu à **évaluation**. Pour un stage diplômant, l'évaluation intègre une **notation**.

Résiliation de la convention

Le non-respect par les étudiants de leurs **obligations universitaires** (y compris le manquement à leurs obligations d'assiduité ou la non-réalisation de travaux obligatoires) pourra constituer une hypothèse de rupture de la convention de stage déjà signée.

Organisation des stages – Masters mention Droit public

Spécialité	Année	Régime	Durée minimale	Période	Evaluation
Master Droit et administration du secteur sanitaire et social	Master 1	Au choix : stage ou mémoire (UE 2D)	1 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport
	Master 2	Au choix : stage ou mémoire (UE 4D)	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport
Master Droit économie et gestion des collectivités territoriales	Master 2 Parcours DPHCN et ELDT	Au choix : stage ou mémoire (UE 4D)	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport + soutenance
Master Droit économie et gestion des collectivités territoriales	Master 2 Parcours JCP	Au choix : stage ou mémoire (UE 4E)	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport
Master Carrières internationales	Master 2	Au choix : stage ou mémoire (UE 4E)	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport
Master Droit de l'administration et de la justice	Master 2	Au choix : stage ou mémoire (UE 4D)	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport

3. Organisation générale des épreuves

Evaluation des étudiants - Crédits et coefficients

Les enseignements sont évalués selon les modalités décrites dans les tableaux suivants.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en ECTS.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'UE emporte l'acquisition des crédits correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE dont la valeur en crédits européens est fixée sont également capitalisables.

L'évaluation est semestrielle, et donne lieu, outre la délivrance d'une note de contrôle continu pour certains enseignements, à une session d'examens écrits ou oraux, selon les diplômes concernés, organisée à la fin de chaque semestre pour les enseignements ne donnant pas lieu à contrôle continu.

Le contrôle continu repose dans chaque enseignement concerné (séminaires et certains cours) sur deux notes au minimum par étudiant.

Les enseignements juridiques proposés en « compléments au diplôme » donnent lieu à une épreuve écrite en 1 heure à la fin du semestre au cours duquel l'enseignement a été dispensé (sauf en cas d'évaluation en contrôle continu dans le diplôme de rattachement, auquel cas ce régime d'examen est conservé).

Les enseignements dispensés en langue anglaise peuvent être l'objet d'un examen en langue anglaise.

Les parcours permettent la validation des périodes d'études effectuées à l'étranger.

La prise en compte éventuelle des notes obtenues antérieurement dans d'autres diplômes (Licence 3, autre Master) ou dans le même diplôme mais avec une maquette différente, pour des enseignements similaires à ceux figurant dans une unité de valeur de l'un des Masters, est laissée à l'appréciation des responsables du diplôme à propos duquel la demande est formulée. Cette demande de validation des notes doit être effectuée par l'étudiant auprès du service de scolarité des Masters avant la fin du mois d'octobre de l'année universitaire.

Séminaires - Assiduité

Les séminaires sont évalués sous la forme d'un contrôle continu, dès lors, l'assistance aux séminaires est obligatoire. Le contrôle de l'assiduité est assuré par les enseignants. Toute absence non justifiée à plus de deux séances par semestre pour un séminaire semestriel emporte défaillance de l'étudiant à l'épreuve terminale dans cette matière lors de la première session.

Absence aux examens

- L'absence à une épreuve vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés.
- Pour les épreuves terminales en fin de semestre, les étudiants ayant été dans l'impossibilité de les subir doivent impérativement se présenter à la seconde session.

Communication des notes

L'accès des étudiants à leurs copies est de droit une fois les résultats publiés.

A cette fin, chaque enseignant doit communiquer à l'administration le jour et l'heure auxquels il sera disponible.

4. Maquettes

Master Droit de l'Administration et de la Justice

Semestre 1	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 1A : Procédures contentieuses Procédure civile approfondie (séminaire) Procédure administrative contentieuse (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	CC CC
UE 1B : Les personnes 1 Droit des régimes matrimoniaux Régime général des obligations	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h Écrit 3h
UE 1C : L'Etat 1 Droit public économique 1 Droit constitutionnel 1 – Théorie de l'Etat	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h
UE 1D : L'Europe 1 Procédures communautaire et européenne (séminaire) Droit matériel de l'Union européenne 1	45h CM 20h CM 25h	8 4 4	CC Écrit 1h

Semestre 2	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 2A : Culture juridique Histoire de la justice (séminaire) Grands problèmes juridiques et judiciaires (séminaire)	45h CM 25h CM 20h	7 4 3	CC CC
UE 2B : Les personnes 2 Procédure pénale approfondie (séminaire) Droit pénal des personnes	45h CM 20h CM 25h	7 3 4	CC Écrit 3h
UE 2C : L'Etat 2 Droit des services publics Droit constitutionnel 2	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h
UE 2D : L'Europe 2 Droit matériel de l'Union européenne 2 Droit comparé	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h Écrit 1h
UE 2E : Anglais Anglais	15h TD 15h	2 2	CC

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : Culture juridique Histoire des idées Philosophie politique et juridique Processus historique de la construction de l'Etat (séminaire)	70h CM 20h CM 25h CM 25h	9 3 3 3	Écrit 1h Écrit 1h CC
UE 3B : Droit des libertés fondamentales Aspects de droit public (<i>constitutionnel et administratif</i>) Aspects de droit pénal Aspects de droit civil Aspects de droit européen (<i>UE et CEDH</i>) (séminaire)	90h CM 20h CM 25h CM 25h CM 20h	11 3 3 3 2	Écrit 1h CC Écrit 1h CC
UE 3C : Etude de dossiers contentieux - de droit public (séminaire) - de droit privé (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	CC CC
UE 3D : Anglais Anglais	15h TD 15h	2 2	CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 4A : Droits approfondis Droit civil approfondi Droit pénal approfondi (séminaire) Droit public approfondi	75h CM 25h CM 25h CM 25h	6 2 2 2	Écrit 3h CC Écrit 3h
UE 4B : Droit des contrats Contentieux des contrats publics (séminaire) Techniques contractuelles (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	CC CC
UE 4C : Responsabilité La responsabilité publique La responsabilité privée	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h
UE 4D : Outils de professionnalisation Stage (2 mois minimum) ou mémoire Grand oral		12 8 4	

Master Droit et Administration du Secteur Sanitaire et Social

Semestre 1	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 1A : Fondamentaux juridiques	50h	6	
Droit du travail approfondi	CM 25h	3	Écrit 3h
Droit de la sécurité sociale	CM 25h	3	Écrit 3h
UE 1B : Cadres de la protection sanitaire et sociale	50h	6	
Economie de la protection sanitaire et sociale	CM 25h	3	Écrit 3h
Politiques publiques : mise en œuvre et évaluation	CM 25h	3	Écrit 3h
UE 1C : Séminaires	60h	12	
Droit du travail approfondi (séminaire)	TD 15h	3	CC
Droit de la sécurité sociale (séminaire)	TD 15h	3	CC
Economie de la protection sanitaire et sociale (séminaire)	TD 15h	3	CC
Politiques publiques : mise en œuvre et évaluation (séminaire)	TD 15h	3	CC
UE 1D : Professionnalisation	30h	6	
Communication orale (séminaire)	TD 15h	3	CC
Techniques d'enquêtes (TICE) (séminaire)	TD 15h	3	CC

Semestre 2	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 2A : Gestion, comptabilité et GRH	50h	6	
Gestion administrative et financière et comptabilité des organisations	CM 25h	3	Écrit 3h
Gestion des ressources humaines et management des organisations	CM 25h	3	Écrit 3h
UE 2B : Les systèmes sanitaires et sociaux	50h	6	
Les systèmes de santé en Europe	CM 25h	3	Écrit 3h
Les systèmes d'emploi et de protection sociale en Europe	CM 25h	3	Écrit 3h
UE 2C : Séminaires	48h	12	
Gestion administrative et financière et comptabilité des organisations (séminaire)	TD 12h	3	CC
Gestion des ressources humaines et management des organisations (séminaire)	TD 12h	3	CC
Les systèmes de santé en Europe (séminaire)	TD 12h	3	CC
Les systèmes d'emploi et de protection sociale en Europe	TD 12h	3	CC
UE 2D : Professionnalisation	30h	6	
Anglais	TD 15h	1	CC
Communication orale (séminaire)	TD 15h	2	CC
Stage 1 mois minimum ou mémoire		3	

Parcours Administration du secteur social

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social L'organisation sanitaire Les acteurs du secteur social	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
UE 3B : Questions sociales Sociologie de la déviance et de l'exclusion L'intervention sociale : histoire, sociologie et organisation	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 1h
UE 3C : Séminaires L'organisation sanitaire (séminaire) Questions sanitaires et sociales : actualité (séminaire) Les acteurs du secteur social (séminaire) Sociologie de la déviance et de l'exclusion (séminaire)	48h TD 12h TD 12h TD 12h TD 12h	12 3 3 3 3	CC CC CC CC
UE 3D : Professionnalisation Anglais Atelier d'écriture professionnelle (séminaire) Communication orale (séminaire) Techniques d'enquêtes (TICE) (séminaire)	57h TD 15h TD 15h TD 15h TD 12h	6 1 1 2 2	CC CC CC CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 4A : Travail, insertion et exclusion Psychosociologie du travail Exclusion, insertion et action publique	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
UE 4B : Famille, dépendance et action publique Enfance, famille et action publique Handicap, vieillesse et action publique	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
UE 4C : Séminaires Handicap, vieillesse et action publique (séminaire) Psychosociologie du travail (séminaire) Exclusion, insertion et action publique (séminaire) Enfance, famille et action publique (séminaire)	60h TD 15h TD 15h TD 15h TD 15h	12 3 3 3 3	CC CC CC CC
UE 4D : Professionnalisation Atelier d'écriture professionnelle (séminaire) Communication orale (séminaire) Stage 2 mois minimum ou mémoire	27h TD 15h TD 12h	6 1 2 3	CC CC

Parcours Administration des établissements de santé

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social L'organisation sanitaire Les acteurs du secteur social	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 1h
UE 3B : Les établissements de santé Les établissements de santé Droit des sociétés et établissements de santé	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 1h
UE 3C : Séminaires L'organisation sanitaire (séminaire) Questions sanitaires et sociales : actualité (séminaire) Les établissements de santé (séminaire) Financement des établissements (séminaire)	48h TD 12h TD 12h TD 12h TD 12h	12 3 3 3 3	CC CC CC CC
UE 3D : Professionnalisation Anglais Atelier d'écriture professionnelle (séminaire) Communication orale (séminaire) Techniques d'enquêtes (TICE) (séminaire)	57h TD 15h TD 15h TD 15h TD 12h	6 1 1 2 2	CC CC CC CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 4A : Droits, devoirs, responsabilité Droits et devoirs des patients et des praticiens Responsabilité des établissements	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
UE 4B : Action de l'Etat Etat et établissements de santé Handicap, vieillesse et action publique	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
UE 4C : Séminaires Handicap, vieillesse et action publique (séminaire) Droits et devoirs des patients et des praticiens (séminaire) Responsabilité des établissements (séminaire) Etat et établissements de santé (séminaire)	60h TD 15h TD 15h TD 15h TD 15h	12 3 3 3 3	CC CC CC CC
UE 4D : Professionnalisation Atelier d'écriture professionnelle (séminaire) Communication orale (séminaire) Stage 2 mois minimum ou mémoire	27h TD 15h TD 12h	6 1 2 3	CC CC

Parcours Management et Administration des Établissements de Santé

Semestre 1	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 1A : Acteurs du secteur sanitaire et social L'organisation sanitaire Les acteurs du secteur social	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 1h
UE 1B : Les établissements de santé Les établissements de santé (publics et privés) Droit des sociétés et établissements de santé	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 1h
UE 1C : Séminaires L'organisation sanitaire (séminaire) Questions sanitaires et sociales (pratique professionnelle de la note de synthèse) (séminaire) Les établissements de santé (séminaire) Financement des établissements (séminaire) Anglais professionnel (séminaire)	63h TD 12h TD 12h TD 12h TD 12h TD 15h	12 3 3 3 3 1	CC CC CC CC CC
UE 1D : Management opérationnel à l'hôpital 1 Principes fondamentaux de management Exercices et études d'un cas en management (séminaire)	40h CM 20h TD 20h	6 3 3	CC
Semestre 2	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 2A : Droits, devoirs, responsabilité Droits et devoirs des patients et des praticiens Responsabilité des établissements	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
UE 2B : Action de l'Etat Etat et établissements de santé Handicap, vieillesse et action publique	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
UE 2C : Séminaires Handicap, vieillesse et action publique (séminaire) Droits et devoirs des patients et des praticiens (séminaire) Responsabilité des établissements (séminaire) Etat et établissements de santé (séminaire)	60h TD 15h TD 15h TD 15h TD 15h	12 3 3 3 3	CC CC CC CC
UE 2D : Management opérationnel à l'hôpital 2 Principes fondamentaux de management Exercices et études d'un cas en management (séminaire)	40h CM 20h TD 20h	6 3 3	CC

Master Droit, Économie et Gestion des Collectivités Territoriales

Semestre 1	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 1A : Théorie de l'État Droit constitutionnel 1 -Théorie de l'État Droit de la décentralisation 1 Histoire de la décentralisation (séminaire)	70h CM 25h CM 25h CM 20h	11 3 4 4	Écrit 1h Écrit 3h CC
UE 1B : L'État opérateur / régulateur Droit public économique 1 Droit matériel de l'Union européenne 1 Procédure administrative contentieuse (séminaire)	75h CM 25h CM 25h CM 25h	11 4 3 4	Écrit 1h Écrit 1h CC
UE 1C : La gestion du territoire Droit de l'environnement Droit de l'urbanisme 1	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 3h Écrit 3h

Semestre 2	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 2A : Les moyens - les ressources Droit de la fonction publique (séminaire) Droit des travaux publics et l'expropriation (séminaire) Droit des contrats publics (séminaire)	70h CM 20h CM 25h CM 25h	9 3 3 3	CC CC CC
UE 2B : Les actions Droit public économique 2 Institutions européennes et internationales du patrimoine (séminaire) Droit des services publics	70h CM 25h CM 20h CM 25h	12 4 4 4	Écrit 1h Écrit 1h Écrit 3h
UE 2C : Les contrôles Finances publiques locales Droit de la décentralisation 2	50h CM 25h CM 25h	7 3 4	Écrit 2h Écrit 3h
UE 2D : Anglais Anglais	15h TD 15h	2 2	CC

Parcours Juriste de collectivités publiques

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : L'aménagement du territoire Droit de l'urbanisme 2 Opérations d'aménagement	45h CM 25h CM 20h	9 5 4	Écrit 2h Écrit 1h
UE 3B : La protection du patrimoine naturel Droit des risques naturels majeurs et technologiques (séminaire) Protection des sites et paysages (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	9 5 4	CC CC
UE 3C : La gestion publique Economie publique Gestion de projets (séminaire) Gestion des ressources humaines (séminaire)	75h CM 25h CM 25h CM 25h	9 3 3 3	Écrit 2h CC CC
UE3D : Anglais Anglais	15h TD 15h	3 3	CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 4A : Les ressources financières Droit fiscal Comptabilité publique (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 2h CC CC
UE 4B : La performance publique Évaluation des politiques publiques (séminaire) Gestion de la dette Financement de projet (séminaire)	65h CM 25h CM 20h CM 20h	6 2 2 2	CC Écrit 2h CC
UE 4C : La contractualisation de l'action publique Montages contractuels complexes (séminaire) Droit des marchés publics et délégations de services publics (séminaire) Contentieux des contrats publics (séminaire)	75h CM 25h CM 25h CM 25h	8 2 3 3	CC CC CC
UE 4D : Les enjeux de l'action publique Droit public approfondi OU La responsabilité publique	25h CM 25h CM 25h	3 3 3	Écrit 3h Écrit 1h
UE 4E : Mise en situation Projet collectif IADT Stage (2 mois minimum) + rapport ou mémoire		7	

Parcours Droit du patrimoine historique culturel et naturel

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : L'aménagement du territoire Droit de l'urbanisme 2 Opérations d'aménagement	45h CM 25h CM 20h	8 4 4	Écrit 2h Écrit 1h
UE 3B : La protection du patrimoine naturel Droit des risques naturels majeurs et technologiques (séminaire) Protection des sites et paysages (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	CC CC
UE 3C : Espaces patrimoniaux Droit du patrimoine architectural, urbain et paysager Villes et territoires	45h CM 25h CM 20h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
UE 3D : Méthodologie Introduction au droit du patrimoine historique et culturel (séminaire) Approche pratique du patrimoine historique (séminaire) Anglais	65h CM 25h CM 25h TD 15h	10 4 3 3	CC CC CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 4A : Environnement du patrimoine Patrimonialisation, conservation et gestion du patrimoine Droit de la propriété matérielle et immatérielle (séminaire) Art et patrimoine (séminaire)	70h CM 20h CM 25h CM 25h	8 3 3 2	Grand Oral CC CC
UE 4B : Valorisation du patrimoine Montages juridiques et modes contractuels du patrimoine (séminaire) Financement du patrimoine Acteurs du patrimoine et politiques culturelles	75h CM 25h CM 25h CM 25h	9 3 3 3	CC Écrit 3h Écrit 3h
UE 4C : Culture et patrimoine Patrimoine antique Patrimoine médiéval	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Grand Oral Grand Oral
UE 4D : Méthodologie Stage (2 mois minimum) + rapport ou mémoire Projet collectif IADT		7	

Parcours Economie locale et développement territorial

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : Décentralisation et politique économique Droit de la décentralisation Economie publique et politiques économiques	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 3h Écrit 2h
UE3B : Analyse et intelligence territoriale Analyse et prévisions conjoncturelles régionales (séminaire) Intelligence économique territoriale (séminaire)	40h Séminaire 20h Séminaire 20h	6 3 3	CC CC
UE 3C : Economie et dynamique territoriale Economie régionale Économie de l'innovation (séminaire) Choix de localisation des activités (séminaire)	55h CM 25h Séminaire Séminaire 15h	7 3 2 2	Écrit 2h CC CC
UE 3D : Gestion Gestion de projets (séminaire) Gestion des ressources humaines (séminaire)	50h Séminaire Séminaire	6 3 3	CC CC
UE 3E : Anglais Anglais	15h TD 15h	3 3	CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 4A : Finances locales Comptabilité publique (séminaire) Analyse financière Gestion de la dette (séminaire)	70h CM 25h CM 25h CM20h	6 2 2 2	CC Écrit 2h Écrit 2h
UE 4B : Développement des territoires Stratégie et projets territoriaux (séminaire) Politique d'aménagement du territoire (séminaire) La politique régionale de l'Union Européenne (séminaire)	75h CM 25h CM 25h CM 25h	12 4 4 4	CC CC CC
UE 4C: Performance publique Evaluation des politiques publiques (séminaire) Financement de projets (séminaire)	45h CM 25h CM 20h	5 2 3	CC CC
UE 4D : Méthodologie Stage (2 mois minimum) + rapport ou mémoire Projet collectif IADT		7	

Master Carrières Internationales

Semestre 1	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 1A : Théorie Droit constitutionnel 1 - Théorie de l'État Théorie des relations internationales	50h CM 25h CM 25h	7 3 4	Écrit 1h Écrit 1h
UE 1B : Droit international Droit international humanitaire Droit international public	50h CM 25h CM 25h	7 3 4	Écrit 1h Écrit 1h
UE 1C : Politique internationale Grands enjeux régionaux et internationaux Économie politique internationale (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h CC
UE 1D : Droit de l'Union européenne Droit matériel de l'Union européenne 1 Droit matériel de l'Union européenne 1 (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	10 5 5	Écrit 3h CC

Semestre 2	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 2A : Droit constitutionnel Droit constitutionnel 2 Droit constitutionnel 2 (séminaire)	45h CM 25h CM 20h	9 5 4	Écrit 3h CC
UE 2B : Droit et politiques comparés 1 Droit comparé Politiques comparées	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h
UE 2C : Sécurité internationale Pensée stratégique Acteurs et réseaux de l'action internationale (séminaire)	45h CM 25h CM 20h	6 3 3	Écrit 1h CC
UE 2D : Intégrations régionales Droit matériel de l'Union européenne 2 Processus d'intégration régionale comparés (séminaire)	45h CM 25h CM 20h	7 4 3	Écrit 1h CC
UE 3 E : Anglais Anglais	15h TD 15h	2 2	CC

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : Droit et politique comparés 2 Politique étrangère comparée Les transitions constitutionnelles, politiques et sociales (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1 h CC
UE 3B : Enjeux européens Politique extérieure et de voisinage de l'Union européenne (séminaire) Questions de sécurité en Europe (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	CC CC
UE 3C : Nouvel agenda international The international politics of technology and ecology (séminaire) Emerging countries on the world stage (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	CC Écrit 1 h
UE 3D : Méthodologie et recherche Epistémologie et méthodologie de la recherche Analyser l'international : l'exemple de la justice pénale	50h CM 25h CM 25h	3 3	Écrit 1h Écrit 1h

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 4A : Enjeux de la gouvernance internationale New challenges to international governance (hors les murs) Enjeux politiques et juridiques du post-conflit (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	CC CC
UE 4B : Enjeux de sécurité Conceptions et pratiques de la sécurité internationale (séminaire) Construire la sécurité : études de cas (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	4 2 2	CC CC
UE 4C : Transitions et reconstructions Les droits de l'homme entre régionalisation et mondialisation ² (séminaire) Démocratie et processus électoraux (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	2 2 2	CC CC
UE 4D : Enjeux diplomatiques et internationaux La justice pénale internationale (séminaire) L'action extérieure de la France et de l'Union Européenne (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	4 2 2	CC CC
UE 4E : Recherche et exercice professionnel Mémoire ou stage (+rapport) Grand Oral ¹		12 8 4	

¹ Le Grand Oral porte sur l'ensemble des enseignements du second semestre

² Ce cours peut être dispensé soit en langue française, soit en langue anglaise.

5. Règles d'obtention du diplôme

Obtention des crédits

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ECTS.

L'obtention de la moyenne à une unité d'enseignement emporte sa validation et les crédits correspondants.

Les 30 crédits d'un semestre sont attribués à l'étudiant qui a obtenu :

- soit la moyenne à l'ensemble des unités d'enseignement du semestre ;
- soit, à défaut, la moyenne générale après compensation de toutes les unités d'enseignement du semestre.

Les notes se compensent à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres d'une même année universitaire.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs des unités d'enseignement dont la valeur en crédits européens est fixée sont également capitalisables. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury.

Toute année validée entraîne l'obtention de 60 crédits.

Le redoublement est soumis une décision d'une commission composée du Doyen, du Directeur des Etudes et du Responsable pédagogique du Master.

Séminaires - Assiduité

Les séminaires sont évalués sous la forme d'un contrôle continu, dès lors, l'assistance aux séminaires est obligatoire. Le contrôle de l'assiduité est assuré par les enseignants. Toute absence non justifiée à plus de deux séances par semestre pour un séminaire semestriel emporte défaillance de l'étudiant dans cette matière lors de la première session.

Absence aux examens

- L'absence à une épreuve vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés.
- Pour les épreuves terminales en fin de semestre, les étudiants ayant été dans l'impossibilité de les subir doivent impérativement se présenter à la seconde session.

Seconde session

L'étudiant peut repasser la ou les matières pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne, dès lors que le module dans lequel elle figure n'a pas été validé. Seule la note de seconde session sera conservée. Si l'étudiant ne se présente pas, sa note de première session sera conservée.

En seconde session, les modalités des épreuves sont identiques à celles de première session à l'exception des notes de contrôle continu et de mémoire ou de rapport de stage.

En seconde session, les enseignements qui font l'objet d'un contrôle continu en première session, donnent lieu à la remise d'un dossier, dont le contenu est déterminé par les enseignants concernés.

En cas de note sanctionnant un rapport de stage ou un mémoire inférieure à la moyenne, un nouveau rapport de stage ou un nouveau mémoire doit être présenté par l'étudiant, et le cas échéant soutenu, si le régime de contrôle des connaissances le prévoit pour le diplôme concerné.

Mentions

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle des deux derniers semestres.

Une mention peut être attribuée à la première comme à la seconde session.

Des « points jury » peuvent être attribués pour la délivrance d'une mention.

La mention Assez Bien est attribuée à partir d'une note égale ou supérieure à 12/20.

La mention Bien est attribuée à partir d'une note égale ou supérieure à 14/20.

La mention Très Bien est attribuée à partir d'une note égale ou supérieure à 16/20.

6. Dispositions particulières

Le bénéfice du régime spécial d'études peut être accordé en cas d'impossibilité d'assister à un ou plusieurs séminaires en raison d'une activité salariée, d'une hospitalisation prolongée, d'un handicap ou de l'octroi du statut de sportif de haut et bon niveau.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial doivent être motivées et assorties de justificatifs. Elles sont examinées par le responsable du master.

La demande doit être adressée **au plus tard 8 jours après la date de début des séminaires**. Dans le cas d'une hospitalisation, elle doit être faite, sauf cas de force majeure, avant la fin de la première semaine d'hospitalisation.

La demande doit être faite pour chaque semestre.

Les étudiants bénéficiant du régime spécial d'études sont dispensés d'assiduité en séminaire.

Les enseignements qui font l'objet d'un contrôle continu donnent lieu à la remise d'un dossier, dont le contenu est déterminé par les enseignants concernés. La note obtenue à ce dossier constitue la note du séminaire.

Les étudiants bénéficiant du régime spécial passent les examens terminaux selon les mêmes modalités que les étudiants du régime normal, à l'exception des sportifs de haut niveau qui relèvent du régime prévu par la charte les concernant.

Les étudiants handicapés bénéficient d'un tiers temps supplémentaire pour les épreuves, en fonction des aménagements décidés par les services de santé.